Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260204-C_2026_010-DE

Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 Délibération n°C_2026_010

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 23 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle, METAYER Cassandre, COLLEAUX David, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (5) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, RODRIGUEZ Paul donne procuration à HOUSSIN Yvette, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, GUEGAN Rozenn donne procuration à GUYOT Tony, FABLET Jérôme donne procuration à OLIVIER Celine

Absents excusés (8) :
YHUEL Yann, GUIHARD Jean-François, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COWET Vincent, BERTHET Michel, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHEDALEUX

Objet : - Tourisme - Frais de déplacement - Commissionnement Police de l'Environnement - Conservatrice RNR Landes de Monteneuf

Afin de répondre à la réglementation fixée par l'autorité de classement (Région Bretagne) du site protégé (RNR des landes de Monteneuf), l'assermentation du conservateur est prévue au plan de gestion 2023-2032. La conservatrice a été sélectionnée par l'Office Français de la Biodiversité pour la session de janvier / février 2026.

Dans le cadre du commissionnement police de l'environnement dont la formation se dispense à Montpellier sur une durée d'un mois, il est proposé que la conservatrice de la réserve naturelle régionale des landes de Monteneuf puisse utiliser le véhicule de service de la réserve. Cette option est préconisée afin de pouvoir assurer sur place les déplacements liés à la formation et minimiser les coûts pour la collectivité.

Ainsi, il est proposé que la conservatrice puisse avancer à sa charge les frais de carburant, de péage et de parking selon les besoins. Un remboursement lui sera effectué sur présentation des justificatifs.

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'AUTORISATION de l'utilisation du véhicule de service réserve pour cette formation,
- L'AUTORISATION du Président à signer les pièces justificatives permettant le remboursement des frais avancés.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260204-C_2026_010-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

